

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS DE ROQUEFORT
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE****Séance du 02.04.2021 à 11h00**

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ZANARDO, Président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 6

Présents : Madame: Michaux Muriel

et Messieurs : Pages Joseph, Garcia Sébastien, Zanardo Alain, Monsieur Claude JOSEPH

Absents : Bruni Mylène, Deturck Nathalie

Secrétaire de séance : Muriel Michaux

Monsieur le maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11H00.
Madame Muriel Michaux est désignée secrétaire de séance.

Madame la vice-présidente donne l'ordre du jour et soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration. Mr Joseph étant absent lors du dernier conseil d'administration s'abstient ; le procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2021 est approuvé à la majorité, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

9 02.04.2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Madame Muriel MICHAUX

Le conseil d'administration doit délibérer sur le **compte de gestion du CCAS de l'exercice 2020** :
Vu :

- Le budget primitif du C.C.A.S. de l'exercice 2020,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes,
- Les bordereaux des mandats,
- Le compte de gestion dressé par la Trésorière Principale d'Agen Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

- Après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du C.C.A.S.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

- Le conseil d'administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - approuve le compte de gestion du CCAS de l'exercice 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration
Fait à Roquefort le
Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en préfecture le

Roquefort, le 2 avril 2021

Le maire, président du CCAS

Alain ZANARDO

